

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0126

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame MONIER
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Madame THIRON
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour

Point n° 1 : Approbation du Compte de Gestion de l'Exercice 2013

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014_0126-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 approuvant le Compte de Gestion 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 arrêtant le Compte Administratif 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2013 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2012 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2012),

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013 portant sur l'adoption de la Décision modificative n°1 du Budget 2013 (ayant pour objet l'ajustement du Budget primitif 2013 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits)),

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 portant sur l'adoption de la Décision modificative n°2 du Budget 2013 (ayant pour objet l'ajustement du Budget 2013 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits)),

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2014,

VU la délibération du Conseil municipal du 7 février 2014 portant Adoption du Budget Primitif 2014, sans reprise des résultats de l'exercice 2013,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2013 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par le Comptable ayant exercé au cours de la gestion, Monsieur TIXIER Luc, remis à l'Ordonnateur, Monsieur Daniel Vachez, Maire de Noisiel, et faisant apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice 2013

<i>Budget principal</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<i>Recettes</i>	5 851 076.93	23 604 861.68	29 455 938.61
<i>Dépenses</i>	5 056 048.14	22 671.789.77	27 727 837.91
<i>Résultat de l'exercice</i>			
<i>Excédent</i>	795 028.79	933 071.91	1 728 100.70
<i>Déficit</i>			

*Résultats d'exécution du budget principal 2013
(Résultat de clôture de l'exercice 2013)*

<i>Budget principal</i>	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012</i>	<i>Part affectée à l'investissement : exercice 2013 (*)</i>	<i>Résultat de l'exercice 2013</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2013</i>
<i>Investissement</i>	- 2 157 733.54	0.00	795 028.79	- 1 362 704.75
<i>Fonctionnement</i>	3 339 639.64	2 126 392.59	933 071.91	2 146 318.96
<i>Total</i>	1 181 906.10	2 126 392.59	1 728 100.70	783 614.21

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2013 ;

CHARGE Monsieur le Maire de le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 02 JUIL. 2014

02 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014_0126-DE

07500 NOISIEL

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A *Fedun*, le *20 3 2014*

Pour le directeur départemental des finances publiques
par délégation



[Signature]
OLIVIER VIZET
Administrateur des finances publiques adjoint

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de NOISIEL pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Noisiel., le *20-03-2014*



Le Comptable Public
Luc TIXIER

Vu par
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *27 3 2014* par l'organe délibérant.

A NOISIEL, le *02 JUL. 2014*



Le Maire
D. J. J.
Daniel J. J.